



# Négociation carte conjoint et discussion carte de circulation

## Tout ça, pour ça...

### NÉGOCIATION DE LA CARTE POUR LES SALARIÉS



Le 18 mars, la direction a convoqué les organisations syndicales pour une deuxième et dernière réunion de négociation concernant les cartes conjoints, et au-delà une discussion sur les cartes de circulation péage supprimées.

Voici les réponses apportées par la direction aux revendications CFDT présentées lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de négociation du 13 janvier 2022 :

Propositions CFDT	Réponses direction
Mise en place d'un badge conjoint gratuit (jusqu'à 80 € par mois), avec le prélèvement de l'avantage en nature sur le bulletin de paie du salarié.	<b>NON</b>
Une réduction du prix du péage de 30% avant d'appliquer l'avantage en nature, conformément à la circulaire URSSAF de 2003.	<b>NON</b> La direction n'a pas la même interprétation de la circulaire que la CFDT.
Mise en place d'un badge conjoint avec 30% de réduction sur tous les trajets, et la gratuité des frais de gestion (16 € par an) de façon permanente et les frais de mise en service offerts (10 €).	<b>OUI MAIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% de réduction à condition d'effectuer au <b>minimum 20 passages</b> dans le mois</li> <li>• La gratuité des frais de gestion (16 €) n'est offerte que la première année</li> <li>• Frais de mise en service offerts (10 €)</li> </ul>
Autorisation d'utiliser les portails de service situés avant les barrières de péage, pour les salariés.	<b>OUI MAIS</b> Seulement les portails donnant directement accès au parking personnel.
Compensation en points d'indice de la perte financière représentée par l'arrêt de la carte de circulation.	<b>NON</b>

L'offre badge conjoint proposée par la direction sera active dès février 2023, date à laquelle la dénonciation de l'accord prendra effet.

C'est un euphémisme de dire que la CFDT est très déçue de l'issue de cette négociation. La CFDT a proposé plusieurs solutions qui auraient pu satisfaire les salariés lésés.

Malheureusement la direction ne mesure pas l'impact négatif qu'ont ces décisions sur le moral et le portefeuille des salariés ! Nul doute que les résultats du baromètre collaborateurs vont s'en ressentir.

## BADGE CONJOINT

